



Avenant récurrent antidaté et heures complémentaires

Par **zaetipo**, le **27/05/2014** à **10:22**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI 12h réparties le samedi et dimanche. Toutefois, étant disponible mon employeur me fait travailler environ 20-25 chaque semaine et tout au long de la semaine pas uniquement le week end. Chaque fin de mois, ayant dépassé ma base mensuelle (49h) il me présente un avenant modifiant ma base mensuelle. En avril, ma base mensuelle est passée de 49h à 59h, ainsi 10h complémentaire tombent dans la base théorique et ne sont pas majorées. Toit d'abord je voulais savoir si cette pratique était légale?? (chaque fin de mois se rendant compte que je fais 75h en moyenne, mon patron me fait un avenant changeant ainsi mon volume horaire mensuel) De plus en mai, j'ai signé dans la précipitation un avenant daté du 12 avril me prévenant que mes horaires changeront la semaine du 17 avril. Un avenant pour le mois passé, modifiant des heures déjà faites, n'est-il pas antidaté et illégal ?

Hier on m'a prévenu qu'il avait fait un avenant pour le mois de mai que je refuse de signer. Qu'est ce que j'encours ?

Je vous remercie par avance car étant étudiant l'impression d'être la bonne poire..

Par **Lag0**, le **27/05/2014** à **13:44**

Bonjour,

Vous n'êtes jamais obligé de signer un avenant ! Et encore plus s'il est anti-daté. Si vous ne

signez pas, c'est le contrat précédent qui s'applique...